

Lettre de consultation

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Date limite de remise des offres, le 20/03/2025 à 17h30

1/ Objet de la consultation

Marché de prestation intellectuelle pour une mission de bureau d'étude CFO/CFA pour le site « Bel Manoir » se situant sur la plateforme technique de la Préfecture de Police, au 168 rue de Versailles 78150 le Chesnay-Rocquencourt.

2/ Présentation de l'opération objet du marché et définition des prestations

Voir CCATP-AE

3/ Délai d'exécution du marché

La durée prévisionnelle du marché est de : 45 jours calendaires

4/ Pièces communiquées par le service adhérent

- La présente lettre de consultation
- Le modèle d'acte d'engagement du marché
- L'annexe financière à l'acte d'engagement (DPGF)
- Autre(s): Annexe 1_Conventions EDIFLEX (facturation) – Annexe 2 Certificat de visite – Annexe 3 Plan de masse du réseau – Annexe 4 Plan de masse des projets. – Annexe 5 le schéma de raccordement HT et TGBT - Annexe 6 les plans du TGBT

5/ Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est fixée à 180 jours calendaires à compter de la date limite de réception des plis.

6/ Date limite de remise des offres¹

La date limite de remise des offres figure en page de garde de la présente lettre de consultation.

7/ Modalités de remise des offres

L'offre devra obligatoirement être remise par voie dématérialisée selon les modalités ci-après.

Le dépôt électronique des plis s'effectue sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

¹ Un délai incompressible d'une semaine est prévu entre la communication de la lettre de consultation et la date limite de remise des plis.

Les renseignements techniques peuvent être demandés à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Date de début de demande de renseignement : 11/03/2025

Date limite de demande de renseignement : 18/03/2025 à 17h30.

8/ Pièces à remettre

- Le modèle du CCATP-AE du marché, instruit, daté et signé
- L'annexe financière au CCATP-AE instruite, datée et signée
- Le calendrier prévisionnel d'exécution du présent marché
- Un mémoire technique comprenant l'ensemble des éléments nécessaires à l'appréciation de l'offre déposée au regard des critères énoncés
- Le certificat de visite annexé au présent marché
- Le formulaire « Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement » DC2 de la Direction des Affaires Juridiques du Ministère de l'Economie et des Finances.

9/ Jugement des propositions

- Le prix des prestations, sur la base du prix inscrit à l'acte d'engagement : 40 %
Le prix est analysé au regard du montant de l'offre et sa décomposition par élément de mission.
Le nombre de points correspondant au critère prix sera calculé par application de la formule suivante :

Prix le plus bas proposé

_____ X 40

Prix noté

Les prix sont détaillés au moyen d'une décomposition du prix global forfaitaire qui en indique les éléments constitutifs.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire ou sur l'état des prix forfaitaires, le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, d'un prix forfaitaire ou dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un entrepreneur candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

- La qualité technique : 60 %
 - Sous critère 1 : Méthodologie envisagée pour répondre à chaque élément de mission au regard de la spécificité de l'opération décomposée comme suit : 20 points
 - Sous-critère 2 : Qualité des moyens humains dédiés à la mission sur la base des CV des intervenants présentés dans l'offre du candidat : 20 points
 - Désignation d'un responsable en charge de réaliser la mission
 - La qualité des intervenants et l'organisation de l'équipe
 - Sous-critère 3 : Adéquation du temps estimé avec la mission demandée : appréciation des moyens humains et ressources au regard des temps passés pour réaliser la mission : 20 points

10/ Variantes

Les variantes sont interdites.

11/ Sous-traitance

Voir CCATP-AE et son annexe 1 – Déclaration de sous-traitance à joindre le cas échéant

12/ Visite obligatoire pendant la consultation

Une visite obligatoire est prévue pendant la phase de consultation avant remise des offres par les candidats.

Le candidat devra se positionner sur l'un des créneaux proposés ci-dessous.

Dates des visites		Session 1	session 2
12/03/2025	Matin	09h30 à 10h30	10H30 à 12h00
14/03/2025	Matin	09h30 à 10h30	10H30 à 12H00
17/03/2025	Matin	09H00 à 10H30	10H30 à 12H00
19/03/2025	Matin	09H00 à 10H30	10H30 à 12H00

Afin de pouvoir réserver une session de visite, nous vous prions de contacter maximum 48h à l'avance :

M. GUINVANNA (jean-paul.guinvanne@interieur.gouv.fr)